

Département de la Marne

Commune d'AOUGNY

- 1 AVR. 2016

Carte Communale

Document graphique n°2.B

Plan de zonage
Zone bâtie

Echelle : 1 / 2 000e

« Vu pour être annexé à la
délibération du :
22 Mars 2016
approuvant la carte communale »

Cachet et Signature
du Maire :



« Vu pour être annexé à l'arrêté
préfectoral du :
31 Mai 2016
approuvant la carte communale »

Cachet et Signature
du représentant de l'Etat :

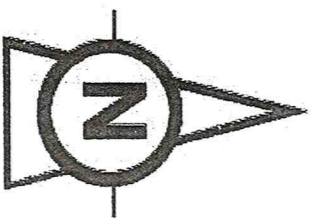
le Secrétaire Général
Denis GARDIN



GEOGRAM sarl
16 rue Rayet Liénart - 51420 WITTRY-LES-REIMS
Tél. : 03.26.50.36.86 - Fax : 03.26.50.36.80
bureau.etudes@geogram.fr

Légende

- Limites communales
- Limites du zonage
- Droit de préemption
- Installation générant un périmètre d'isolement



Définition des zones :

ZC : Zone Constructible

Ce sont les secteurs où les constructions sont autorisées
(Code de l'Urbanisme, article L. 124-2).

ZNC : Zone Non constructible

Ce sont les secteurs où les constructions ne sont pas admises, à l'exception :
• de l'adaptation, du changement de destination, de la réfection ou de l'extension des constructions existantes ;
• des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs ;
• des constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole ou forestière ;
• des constructions et installations nécessaires à la mise en valeur des ressources naturel.

